



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Inspection générale de la sécurité sociale

Rapport d'activité 2019

Cellule d'expertise médicale

Luxembourg, le 3 avril 2020

Objectif de ce rapport :

Ce rapport d'activité a pour objectif de présenter les actions et travaux menés par la Cellule d'expertise médicale (CEM) au cours de l'année 2019. Il est mis à accessible sur le site internet de la CEM (www.cem.gouvernement.lu). Une synthèse de ce document fait partie du rapport d'activité d'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS). Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le secrétariat de la CEM (cem@igss.etat.lu).

Rédaction : Anton DI LORENZO, Pascale OSTER, Dr Isabelle ROLLAND; Lynn SCHEIBEL, Jeanne STEINMETZ

Les missions de la Cellule d'expertise médicale :

Art.65bis. (1) *Il est créé sous l'autorité des ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale une Cellule d'expertise médicale qui a pour missions :*

- 1) *De proposer, en s'orientant suivant des référentiels acquis par la science, le libellé et les coefficients des actes, d'en produire une définition complète et d'en préciser les indications et les conditions d'application ;*
- 2) *De s'enquérir de l'évaluation scientifique des dispositifs médicaux et de procéder à l'émission de recommandations pour leur bon usage permettant de déterminer le bien-fondé de la prise en charge par l'assurance maladie ;*
- 3) *De collaborer à l'élaboration des standards de bonne pratique médicale prévue au paragraphe 2, alinéa 2 et à leur promotion auprès des professionnels de la santé ;*
- 4) *D'analyser des avis concernant le résultat attendu d'un acte ou d'une source, en fonction de son intérêt diagnostique ou thérapeutique, de son impact sur la santé de la population et de son impact financier ;*
- 5) *D'assurer le secrétariat et l'appui technique du Conseil scientifique.*

La Cellule d'expertise médicale, qui est rattachée administrativement à l'Inspection générale de la sécurité sociale, est composée de façon pluridisciplinaire par des agents détachés par le Contrôle médical de la sécurité sociale, la Direction de la santé ou affectés par l'Inspection générale de la sécurité sociale.

La Cellule peut conclure des accords de partenariat avec des services spécialisés nationaux ou internationaux en vue de la réalisation de ses missions.

La Cellule peut s'adjoindre des experts. Elle doit fournir des expertises à la demande des ministres ayant dans leurs attributions la Sécurité sociale ou la Santé ou la Caisse nationale de santé. Ces expertises ne peuvent porter sur l'évaluation de l'état de santé, de diagnostics ou traitements de patients individuels.

Contenu

Liste des abréviations utilisées dans ce document.....	4
Executive summary	5
I. Cellule d'expertise médicale : qui sommes-nous ?	6
Missions et vision.....	6
Composition de l'équipe.....	6
Notre organisation et nos processus clés.....	7
Nos partenaires et notre réseau.....	8
II. Soutien pour le développement des nomenclatures des actes et services des prestataires de soins de santé	9
Avis et expertises scientifiques - orientation pratique médicale	9
Avis et expertises scientifiques - orientation évaluation des actions de santé	9
Analyse des données de santé et de sécurité sociale	11
III. Collaborations méthodologiques à l'élaboration et à l'établissement de bonnes pratiques médicales.....	11
IV. Les activités en lien avec l'amélioration continue de la CEM.....	12
Visibilité et transparence	12
Formation des professionnels	12
V. Congrès et journées scientifiques et publications	12
Participation aux congrès.....	12
Journées scientifiques.....	13
Annexe 1 : Résumé exécutif du travail de recherche pour la création de nouveaux codes associés aux intitulés des actes de la nomenclature des médecins	14
Annexe 2 : Rôle des saisines – Etat des lieux au 31 décembre 2019	16

Liste des abréviations utilisées dans ce document

AMMD	Association des Médecins et Médecins-Dentistes
ATIH	Agence technique pour l'information sur l'hospitalisation
CEM	Cellule d'expertise médicale
CMSS	Contrôle médical de la sécurité sociale
CN	Commission de nomenclature
CNS	Caisse nationale de santé
CS	Conseil scientifique du domaine de la Santé
EUnetHTA	European network for Health Technology Assessment
G-I-N	Guidelines International Network
GT	Groupe de travail
HAS	Haute Autorité de Santé
HTA	Health Technology Assessment
HTAi	Health Technology Assessment international
HTAN	Health Technology Assessment Network
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
INAHTA	International Network of Agencies for Health Technology Assessment
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
INAP	Institut national de l'administration publique
IQWIG	Institut für Qualität und Wirtschaftlichkeit im Gesundheitswesen
KCE	Centre fédéral d'Expertise des Soins de Santé
LIH	Luxembourg Institute of Health
LNS	Laboratoire national de santé
MiSa	Ministère de la santé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ZIN	Zorginstituut Nederland

Executive summary

The law reform of the healthcare system of December 17, 2010 instituted the *Cellule d'expertise médicale* (CEM). It is an intragovernmental institution, administratively attached to the *Inspection générale de la sécurité sociale* (IGSS) and is composed of a multidisciplinary team with five collaborators from different backgrounds. The staff originates from the *Contrôle médical de la sécurité sociale* (CMSS), the *Direction de la Santé* or is assigned by the IGSS.

As defined in art.65bis (1) of the Social Security Code, the missions of the CEM are to propose coefficients and descriptions for medical procedures and consultations on demand of the *Commission de nomenclature* (CN), to provide recommendations on best practices for medical devices, to elaborate and promote medical guidelines, and to analyse scientific reports about medical procedures. The Ministry of Social Security, the Ministry of Health, as well as the *Caisse nationale de santé* (CNS), may request the CEM's scientific advice. To fulfill its missions, the CEM uses different strategies and methods such as the consultation and analysis of scientific literature and reports published by international HTA agencies, study of best practices and comparison of existing practices from different countries. Analysis of available data and collaboration with external experts are also used.

In 2019, the CEM received no request by the Commission de nomenclature.

The members of the CEM participate in various working groups: the national scientific committee for the implementation of medical cannabis, the national plan against rare diseases, the national action plan for disabled people as well as a cancer report in collaboration with the Luxembourg Institute of Health amongst others.

The CEM also provides the secretary as well as technical and logistical support for the *Conseil scientifique du domaine de la santé* (CS). One member of the CEM appointed by the CS is an expert in methodology in order to support its work.

The CEM is member of international networks in HTA (INAHTA) and health guidelines (G-I-N), and participates in working groups and relevant international conferences in line with the missions of the CEM.

I. Cellule d'expertise médicale : qui sommes-nous ?

Missions et vision

Nos missions sont précisées dans l'article 65bis (1) du Code de la sécurité sociale et recouvrent trois thématiques principales :

- Le soutien technique et scientifique pour le développement des nomenclatures des actes et services des prestataires de soins de santé ;
- L'évaluation scientifique des technologies de la santé, dont les dispositifs médicaux et les interventions en santé ;
- La collaboration à l'élaboration, à l'établissement et à la promotion de bonnes pratiques médicales basées sur les références scientifiques validées.

De plus, la CEM est en charge des secrétariats du Conseil scientifique dans le domaine de la santé, de la médiation par détachement d'un de ses agents ainsi que des missions d'appui technique concernant divers dossiers de santé publiques.

Notre vision est de contribuer, par l'apport d'expertises dans les différents domaines de la santé publique, de méthodes scientifiques reconnues et validées au niveau international et des recommandations de bonnes pratiques, aux travaux nécessaires à l'amélioration du système de santé luxembourgeois.

Composition de l'équipe

Une équipe pluridisciplinaire de cinq collaborateurs, composée d'universitaires et d'administratifs issus de différentes filières contribue à la diversité des travaux. Elle est actuellement composée par :

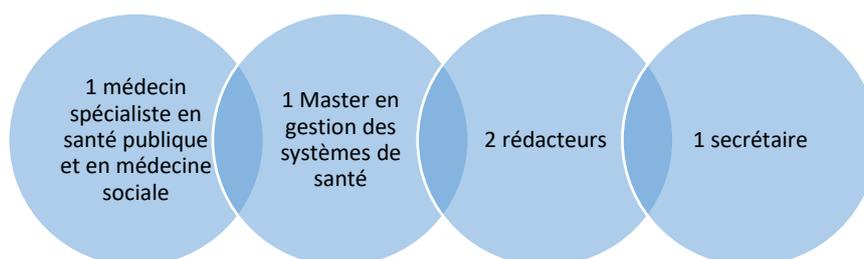


Figure 1. Equipe pluridisciplinaire de la CEM

La direction administrative est du ressort du directeur de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS). Selon la volonté du législateur, les collaborateurs sont détachés de trois administrations ; deux administrations du Ministère de la sécurité sociale (Contrôle médical de la sécurité sociale (CMSS) et IGSS) et la troisième sous l'autorité du Ministère de la santé (Direction de la Santé).

Notre organisation et nos processus clés

La CEM a identifié plusieurs processus clés qui décrivent ses missions. Elle les a décrits et documentés afin d'assurer une systématique dans son travail et maîtriser la qualité des travaux réalisés. Cette réflexion a donné lieu à une cartographie des processus présentée ci-dessous :

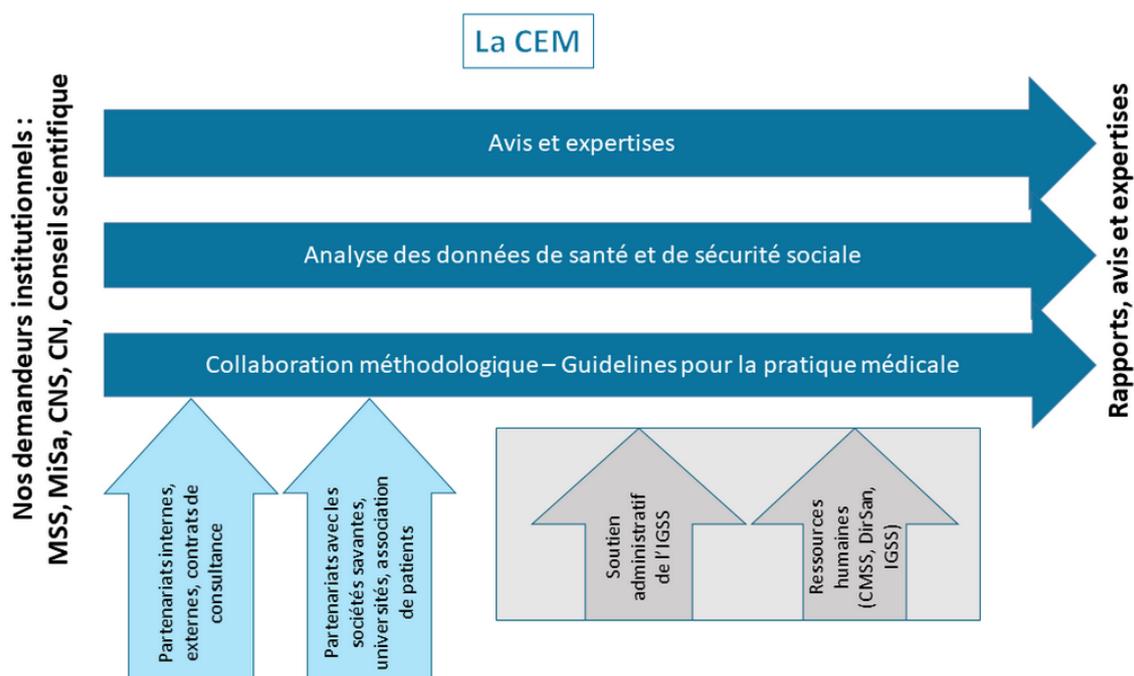


Figure 2. Organisation et processus clés de la CEM

Légende : MSS : Ministère de la Sécurité sociale, MiSa : Ministère de la Santé, CNS : Caisse nationale de santé.

Nos partenaires et notre réseau

Nos partenaires privilégiés sont les Ministères de la Sécurité sociale et de la Santé et leurs administrations respectives à travers divers groupes de travail, la Commission de nomenclature (CN), la Caisse nationale de santé (CNS) et le Conseil scientifique du domaine de la santé pour lesquels la CEM effectue des travaux ou des expertises.

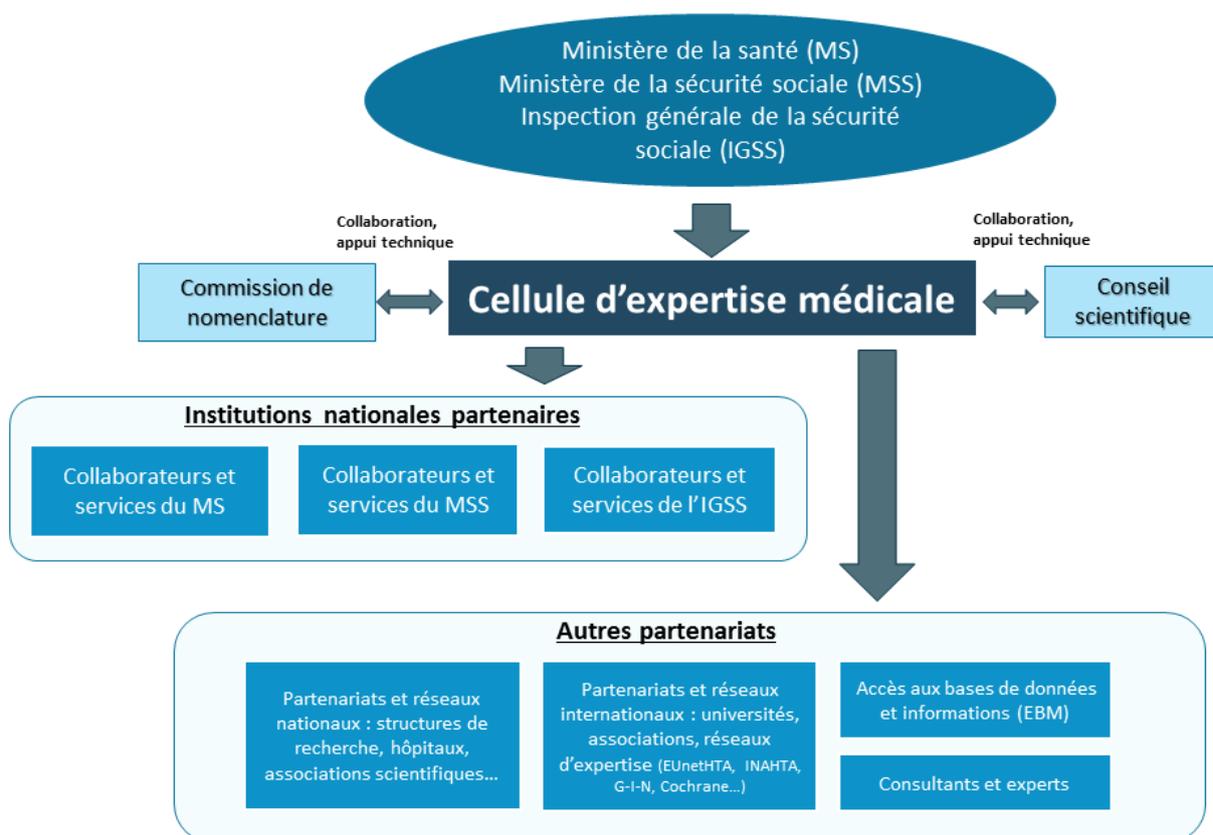


Figure 3. Partenaires et réseau de la CEM

Pour répondre à ses missions, la CEM est membre actif de réseaux professionnels dans le domaine du Health Technology Assessment (HTA), de l'épidémiologie (ADELF), de la santé publique (SFP) et des guidelines (GIN). Ces réseaux facilitent l'accès à l'information et aux méthodologies scientifiques (cf. cartographie des réseaux présentée en annexe). La CEM a développé des contacts avec les administrations et instances des pays limitrophes ayant dans leurs missions l'assurance maladie ou l'HTA. La CEM travaille aussi avec les professionnels de la santé (hôpitaux, médecins) et garde des contacts avec le monde universitaire.

II. Soutien pour le développement des nomenclatures des actes et services des prestataires de soins de santé

Avis et expertises scientifiques - orientation pratique médicale

Avis rendus auprès de la Commission de nomenclature (cf. annexe 2)

La CEM est le partenaire technique de la Commission de nomenclature. Elle est saisie pour l'introduction ou la modification d'actes dans les nomenclatures et doit fournir, outre une proposition de libellé et de coefficient, les informations concernant les liens et les spécificités liées aux prestations. Ces éléments sont précisés dans l'article 4 du Règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 relatif au fonctionnement de la Commission de nomenclature des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.

Remarque :

La Loi du 9 août 2018 modifiant 1, le Code de la sécurité sociale, 2, la loi du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg et 3, la loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un fonds national de solidarité modifiant certaines dispositions du Code de la sécurité sociale, stipule dans son article 1^{er} à l'alinéa 13 que : « A l'article 65, alinéa 11, le terme « demande » est remplacé par les termes « peut demander » ».

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/08/09/a678/jo>

En pratique, depuis décembre 2018, la CN peut saisir la CEM si elle décide qu'un avis scientifique peut l'aider dans son processus de décision d'introduire ou non un nouvel acte dans une nomenclature donnée.

En 2019, la CEM n'a pas été saisie par la Commission de nomenclature pour avis.

Dans le cadre de la refonte de la nomenclature des actes médicaux, une attachée-stagiaire de la CEM a soutenu un mémoire de stage portant le titre : « *Vers une nouvelle nomenclature actualisée des médecins : Méthodologie et principes de codage* » (cf. annexe 1 Résumé exécutif). Ce travail propose une nouvelle architecture cohérente avec la méthodologie d'actualisation de la nomenclature des médecins. Il expose le principe de construction de codes structurés permettant d'introduire les nouveaux libellés en respectant les grands principes des classifications actuelles. En effet, l'architecture proposée est ordonnée suivant l'anatomie et structurée pour répondre le plus possible aux normes des nouvelles nomenclatures.

Avis et expertises scientifiques - orientation évaluation des actions de santé

De par leurs expertises en santé publique, les collaborateurs de la CEM participent à plusieurs groupes de travail (GT) et commissions institués sous l'égide des Ministères de la Santé et de la Sécurité sociale ainsi que des assurances sociales.

Au niveau national

Rapport Cancer

La CEM participe à l'élaboration du rapport cancer en collaboration avec l'Institut national du cancer (INC), le Luxembourg Institute of Health (LIH), l'entreprise Deloitte, le Ministère de la santé, l'Inspection générale de la sécurité sociale et la Caisse nationale de santé. Ce rapport était inscrit dans le Plan cancer 2015-2019, dont les objectifs fixés étaient de réaliser un rapport sur le cancer traitant de l'épidémiologie des cancers au Luxembourg, d'identifier la progression du cancer et les supports

(financiers, organisationnels, ...). Le public cible est composé de professionnels et de personnes intéressées.

Plan Cancer

La CEM a participé aux travaux du groupe pour la mise en place d'un dépistage organisé du cancer du col de l'utérus. Ce groupe de travail a fini son analyse qui a donné lieu à la publication d'une recommandation de bonne pratique accessible sur le site : www.plancancer.lu

Plan National Handicap

La CEM a écouté les discussions et propositions du groupe d'experts pour l'écriture d'un plan handicap 2019 -2024.

Plan National Maladies Rares (PNMR)

La CEM a participé aux travaux de deux groupes créés dans le cadre du PNMR pour, d'une part mettre en place une première ligne de support pour les patients (helpline) et faciliter l'accès à l'information concernant les maladies rares et d'autre part, réaliser le recensement des maladies rares présentes au Luxembourg. Le Plan National Maladies Rares est accessible sur le site : <https://sante.public.lu/fr/politique-sante/plans-action/maladies-rares/index.html>

Comité scientifique pour la mise à disposition du cannabis médical

À la suite de la décision du Misa de proposer une phase test avant l'introduction définitive du Cannabis à usage médical dans l'arsenal des moyens de prises en charge au Luxembourg, un comité scientifique, dont la CEM est membre, a la charge de rédiger une recommandation pour la prescription du cannabis à usage médical et faire des propositions pour légaliser ou non ce produit à usage médical. Le règlement grand-ducal concernant cette phase test est accessible sous le site : <http://www.legilux.lu/eli/etat/leg/rgd/2018/08/21/a868/jo>

Les aides ponctuelles :

La CEM a été sollicitée par l'IGSS pour analyser les implications médicales, sous l'angle des prises en charge par les assurances sociales, de plusieurs actions proposées dans des plans nationaux comme : le Plan national des maladies Cardio-Neuro-Vasculaires (<https://sante.public.lu/fr/actualites/2019/12/conseil-gouv-pnmcnv/plan-MCNV.pdf>) ou encore le Plan d'Action Luxembourgeois de réduction du Mésusage de l'Alcool 2020 – 2024 (<https://sante.public.lu/fr/publications/p/plan-national-alcool-2020-2024/index.html>).

Au niveau international

La CEM participe à plusieurs réseaux regroupant des agences et des professionnels travaillant dans le domaine de l'évaluation des technologies de santé (HTA pour Health Technology Assessment). Ces activités lui permettent de participer à des travaux d'expertise menés en partenariat avec d'autres agences, de bénéficier des méthodologies développées et des travaux des agences reconnues dans le domaine et d'accroître son réseau d'experts.

En 2019, la CEM est membre du réseau international **INAHTA (International network of agencies for HTA)**, ainsi que de l'association **G-I-N (Guidelines International Network)**.

Les informations relatives à ces réseaux sont disponibles sur les sites www.inahta.org et www.g-i-n.net.

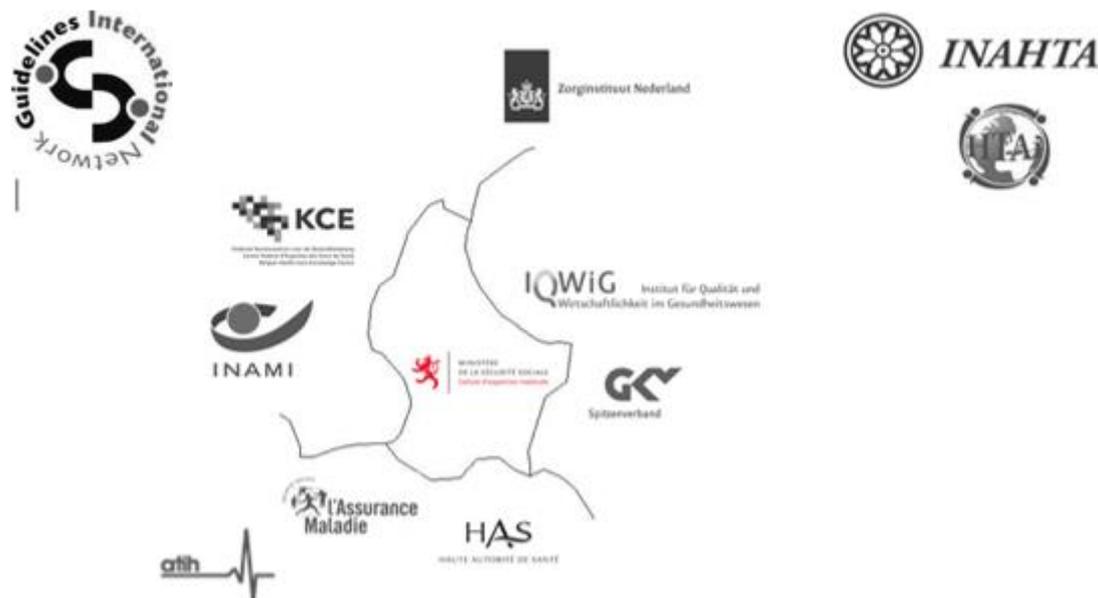


Figure 5. Cartographies des Organismes internationaux de référence

Analyse des données de santé et de sécurité sociale

Connaître ce que l'on dépense et comprendre pourquoi on le dépense est un des moyens d'appréhender les problèmes de santé d'une population. C'est donc un des domaines de recherche de la CEM qui doit pouvoir argumenter le bien fondé des avis à la suite des saisines de la Commission de nomenclature, être capable d'interpréter des données pour valider des études économiques et éventuellement mettre en évidence des problèmes de santé publique ou de pratiques médicales qui pourraient bénéficier d'une mise au point par le Conseil scientifique du domaine de la santé.

La CEM a collaboré avec le service Etudes et Statistiques (E&S) de l'IGSS offrant son support médical concernant différents travaux d'analyses statistiques demandés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

III. Collaborations méthodologiques à l'élaboration et à l'établissement de bonnes pratiques médicales

Secrétariat du Conseil scientifique du domaine de la santé

La CEM assure le secrétariat du **Conseil scientifique du domaine de la santé** (CS). Cet appui est non seulement administratif mais aussi logistique et technique que ce soit pour les membres nommés au CS ou pour les différents membres des groupes de travail.

En 2019, le CS s'est réuni cinq fois en séance plénière. Une entrevue avec les Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale et la CNS a eu lieu en septembre 2019. Neuf groupes de travail se sont réunis.

En 2019, les nouveaux groupes de travail suivants ont débuté leurs travaux :

- GT Autisme
- GT Gestion des dysplasies du col de l'utérus
- GT Stratégies de communication

Le Conseil scientifique a publié au cours de l'année quatre recommandations, la mise à jour d'une recommandation et a validé et publié deux référentiels élaborés par l'Institut National du Cancer. Ces publications ainsi que le rapport d'activité sont accessibles sur le site internet du CS (www.conseil-scientifique.public.lu).

Le CS, comme la CEM, est membre de l'association G-I-N (Guidelines international network) et bénéficie des informations méthodologiques mises à disposition (<http://www.g-i-n.net/>).

Support méthodologique à l'écriture des recommandations de bonnes pratiques

La CEM met à disposition du CS ses compétences en matière de promotion de la santé pour l'écriture et la diffusion des recommandations de bonne pratique dans plusieurs groupes de travail comme la recommandation de bonnes pratiques pour la prise en charge du diabète de type II au Luxembourg, le dépistage des anomalies cytologiques du cancer du col de l'utérus, les actions de prévention en médecine générale...

IV. Les activités en lien avec l'amélioration continue de la CEM

Visibilité et transparence

- La CEM a sollicité l'autorisation de ses deux Ministres de tutelle afin de pouvoir créer un site Internet. Ce site a pour but de renforcer sa visibilité dans le secteur de la santé et de la sécurité sociale au Luxembourg ainsi que d'avoir la possibilité d'offrir l'accès à tous et en toute transparence, aux résultats des recherches réalisées par l'équipe de la CEM. Le projet a été accompagné dans son déroulement par le Service information et presse (SIP). Le nouveau site (www.cem.gouvernement.lu) a été mis en ligne en avril 2019.
- Au cours de l'année 2019, les collaborateurs de la CEM ont complètement revu et mis à jour leur manuel qualité.

Formation des professionnels

Les formations suivantes ont été suivies par des collaborateurs de la CEM :

- Cours de formation spéciale du Ministère de la fonction publique dans le cadre de la formation des stagiaires en vue de la nomination au grade A1.

V. Congrès et journées scientifiques et publications

Participation aux congrès

- Congrès ADELFF, Nancy, France, mars 2019

Journées scientifiques

- Présentation du Plan de promotion de la santé sexuelle et affective, Luxembourg, février 2019
- Présentation du Plan Maladies Rares, Luxembourg, février 2019
- Session d'information sur les dispositions de la nouvelle loi relative à la radioprotection, Dudelange, mai 2019
- Luxembourg Healthcare Summit, Luxembourg, octobre 2019
- Session sur le dépistage anté- et néo- natal au Luxembourg : Etat actuel et Futur, Luxembourg, octobre 2019
- Participation au 10ème anniversaire du statut unique, Luxembourg, novembre 2019
- Journée d'Etude « Violences sexuelles », Luxembourg, décembre 2019

Annexe 1 : Résumé exécutif du travail de recherche pour la création de nouveaux codes associés aux intitulés des actes de la nomenclature des médecins

Contexte : La nomenclature des actes et services des médecins en vigueur se base sur la loi du 27 juillet 1992 portant sur la réforme de l'assurance maladie et du secteur de la santé. Elle est complétée par le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998, arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie. Dans son programme gouvernemental 2013 – 2018, le gouvernement prévoyait « la révision des nomenclatures endéans un délai d'un an ». Dans le nouvel accord de coalition pour la période de 2018 à 2023, les objectifs vont dans le même sens, stipulant « qu'il est impératif de poursuivre l'adaptation du catalogue des prestations de l'assurance maladie-maternité pour tenir compte des progrès médicotéchniques et d'avancer davantage dans la révision de la nomenclature ».

Dans cette optique et conformément à ses missions, décrites par l'article 65bis du Code de la sécurité sociale, la Cellule d'expertise médicale (CEM) est régulièrement saisie, depuis la deuxième moitié de l'année 2017, pour analyser les propositions de la Caisse nationale de santé (CNS) en vue de modifier et remplacer des parties « en bloc » de la nomenclature des médecins. La motivation de conduire une refonte de la nomenclature actuelle se base sur le fait que la présente disposition accuse un retard considérable par rapport au progrès de la médecine. Elle ne tient notamment pas compte des techniques chirurgicales nouvelles et son absence de précision ne permet pas une valorisation juste et progressive des actes selon leur difficulté ou leur technicité.

Objectifs : Le premier objectif de ce travail est d'expliquer les principes et l'intérêt de la structuration d'une nomenclature médicale actualisée. Ainsi différents éléments, comme les caractéristiques d'un code, l'utilité et les grands principes de constructions d'une nomenclature médicale à but tarifaire ou encore la base légale actuelle ont été analysés. De plus, il a semblé intéressant de comparer différentes classifications existantes (la CCAM française, la TARMED suisse et l'ICD-10-PCS américaine) et de rappeler les différences d'utilisation entre nomenclature tarifaire et classification médicale descriptive. A des fins de codages et de simplifications d'écriture, chaque libellé décrivant une procédure médico-chirurgicale donnée est associé à un code unique. Ce code est repris sur le mémoire d'honoraire du médecin. A l'occasion de la première proposition de réécriture et d'actualisation de la nomenclature des chirurgiens gastro-intestinaux, nous avons constaté que le nombre de nouvelles procédures à introduire et donc de codes à attribuer n'était plus compatible avec la structure de la nomenclature médicale actuelle. Ainsi, dans une deuxième partie, une nouvelle architecture, extensible et adaptée à une nomenclature médicale exhaustive et précise est présentée. Cette proposition a pour objectif non seulement de permettre l'introduction des nouvelles procédures mais aussi de proposer un code unique et structuré pour chaque libellé.

Méthodologie : La méthodologie se base sur une recherche bibliographique et sur l'élaboration d'une architecture d'une nomenclature des médecins.

Résultats : Le rapport présente une proposition de nouvelle architecture cohérente avec l'actualisation de la nomenclature des médecins. Il expose le principe de construction de codes structurés permettant d'introduire les nouveaux libellés en respectant les grands principes des classifications actuelles. Toutefois, ce travail n'ayant pas encore été présenté et discuté avec les prestataires, la vérification de la base légale n'étant pas encore faite et le déploiement (par exemple d'éventuels problèmes informatiques) n'ayant pas encore été analysé, la présente proposition doit

être considérée comme une ébauche/une proposition de faisabilité. En effet, adapter l'architecture de la nomenclature et changer la structure des codes pour pouvoir avoir une nomenclature médicale permettant de facturer la pratique médicale actuelle implique une réflexion avec tous les acteurs impliqués (médecins, juristes, informaticiens etc.).

Tableau 3 ROLE INSCRIPTION DES SAISINES 2014

No. C.N.	No. Courant CEM	Organisme demandeur	Date demande à C.N.	Date demande à CEM	Date limite avis CEM	Date avis CEM	Date envoi OTX
	2014-01	Cercle méd. Nucl. (tarification PET-CT)	28/11/2013	03/02/2014	03/07/2014	05/04/2016 OK	11/04/2016
	2014-02	Soc. Méd. Phys.-Réad. (F44 et J9)	28/11/2013	03/02/2014	03/07/2014	11/05/2015 OK	
	2014-03	Cercle d'algologie (nouveaux actes)	23/12/2013	03/02/2014	03/07/2014	15/12/2015 OK	16/12/2015
02/2014	2014-04	Société lux. Pédiatrie (activités péd.)	20/03/2014	23/05/2014	23/10/2014	19/12/2014 OK	
03/2014	2014-05	CMSS (médecine génétique)	23/04/2014	23/05/2014	23/10/2014	24/07/2015 OK	
04/2014	2014-06	AMMD (actes tech. Suffixes latéralis.)	25/04/2014	23/05/2014	23/10/2014	22/03/2016 OK	23/03/2016
05/2014	2014-07	CMSS (codes CCAM arthroscopie)	23/04/2014	23/05/2014	23/10/2014	18/12/2015 OK	28/12/2015
06/2014	2014-08	AMMD (majoration traitements stat.)	19/05/2014	23/05/2014	23/10/2014 ****	30/10/2014 OK	30/10/2015
07/2014	2014-09	AMMD (majoration visite gériatrie V8)	16/05/2014	06/06/2014	06/11/2014 ****	30/10/2014 OK	30/10/2015
08/2014	2014-10	AMMD (consult.majorée dermato C40)	20/06/2014	04/08/2014	04/01/2015 ****	30/10/2014 OK	30/10/2015
11/2014	2014-11	AMMD (E20 pour méd.spéc.oncologie)	29/07/2014	28/08/2014	28/01/2015 ****	30/10/2014 OK	30/10/2015
09/2014	2014-12	CNS (augment. coeff. E3 E4 E5 E6 E7)	04/08/2014	28/08/2014	28/01/2015 ****	30/10/2014 OK	30/10/2015
10/2014	2014-13	CNS(augment. coeff. visite gériatrieV1	05/08/2014	28/08/2014	28/01/2015 ****	30/10/2014 OK	30/10/2015
09/2013	2014-14	Féd. Orthop.(stimul. Électr. Neuromus	04/11/2013	01/10/2014	01/03/2015	14/06/2016 OK	15/06/2016
12/2014	2014-15	Féd. Orthop.(transfert positions)	12/08/2014	21/10/2014	21/03/2015	15/09/2015 OK	

Tableau 6 ROLE INSCRIPTION DES SAISINES 2017

No. C.N.	No. Courant CEM	Organisme demandeur	Date demande à C.N.	Date demande à CEM	Date limite avis CEM	Date avis CEM	Envoi OTX/ info mail
01/2017	2017-01	CNS (Vidéo-endoscopie intestin grêle)	17/01/2017	02/02/2017	02/07/2017	10/05/2017 OK	12/05/2017
02/2017	2017-02	CNS (prélèvement foie chez donneur décédé)	17/01/2017	02/02/2017	02/07/2017	27/03/2017 OK	12/05/2017
03/2017	2017-03	CM (Mod. Libellé 1C80)	02/02/2017	14/03/2017	14/08/2017	10/05/2017 OK	12/05/2017
04/2017	2017-04	CMSS (abolition ACM pour 7A44)	07/02/2017	14/03/2017	14/08/2017	26/05/2017 OK	
05/2017	2017-05	COPAS (Forfait unique actes inf. N801)	08/02/2017	15/03/2017	15/08/2017	20/09/2017 OK	
07/2017	2017-06	CNS (Prélèvement sang veineux à dom)	27/02/2017	15/03/2017	15/08/2017	11/09/2017 OK	
10/2015	2017-07	CMSS (Mod. Coeff. Location appareil)	08/09/2015	18/04/2017	18/09/2017	21/08/2017 OK	
06/2017	2017-08	CNS (Suppr. Codes 8F10M-8F33M)	17/02/2017	24/05/2017	24/10/2017	06/07/2017 OK	
08/2017	2017-09	MSS (Intr. DS37 pour scellement)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017 OK	
09/2017	2017-10	MSS (Intr. DE4 Examen enfant 48-72m)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017 OK	
10/2017	2017-11	MSS (Intr.9F99 dégagement avec pose)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017 OK	
11/2017	2017-12	MSS (Intr. DS38 techn. Adhésives)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017 OK	
12/2017	2017-13	MSS (Intr.DA76 placement implants)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017 OK	
13/2017	2017-14	AMMD (Intr.DS97 dégagement avec po)	17/05/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017 OK	
14/2017	2017-15	CNS (Intr. Codes vêtements compress.)	04/09/2017	22/09/2017	22/02/2018	19/12/2017 OK	

Tableau 7 ROLE INSCRIPTION DES SAISINES 2018

No. C.N.	No. Courant CEM	Organisme demandeur	Date demande à C.N.	Date demande à CEM	Date limite avis CEM	Date avis CEM
18/2017	2018-01	CNS (chirurgie digestive)	28/12/2017	08/01/2018	08/06/2018	20/04/2018 OK
01-04/2018	2018-02-05	MS (interruption vol. de grossesse)	18/01/2018	05/02/2018	05/07/2018	30/03/2018 OK
05/2018	2018-06	CNS (Codes de prothèses)	25/01/2018	05/02/2018	05/07/2018	07/06/2018 OK
06/2018	2018-07	CNS (Chirurgie de l'épaule)	22/02/2018	09/03/2018	09/08/2018	
07/2018	2018-08	CNS (Chirurgie du coude)	22/02/2018	09/03/2018	09/08/2018	
08/2018	2018-09	CNS (Chirurgie de la cheville)	22/02/2018	09/03/2018	09/08/2018	28/08/2018 OK
09/2018	2018-10	CNS (Chirurgie de la hanche)	22/02/2018	09/03/2018	09/08/2018	28/08/2018 OK
10/2018	2018-11	CNS (Chirurgie du pied)	22/02/2018	09/03/2018	09/08/2018	28/08/2018 OK
11-15/2018 23-27/2018	2018-12-21	CNS (Nomenclature de podologie)	07/05 + 06/06/2018	20/06/2018	20/11/2018	31/08/2018 OK
16/2018	2018-22	CNS (Nomenclature diététique)	23/05/2018	20/06/2018	20/11/2018	31/08/2018 OK
17-22/2018	2018-23-28	CNS (Nomenclature des sages-femmes)	31/05/2018	20/06/2018	20/11/2018	31/08/2018 OK
52/2018	2018-29	CNS (Chirurgie cardiaque)	18/07/2018	08/08/2018	08/01/2019	29/11/2018 OK
53/2018	2018-30	CNS (Chirurgie vasculaire)	18/07/2018	08/08/2018	08/01/2019	22/11/2018 OK
51/2018	2018-31	CNS (Etabl. hospitalier Colpach)	14/06/2018	20/08/2018	20/01/2019	24/08/2018 OK